Usine des 1000 vaches : Relaxe pour les 9 de la Conf' !

mardi 16 juin 2015, par Collectif / Signatures multiples (Date de rédaction antérieure : 16 juin 2015).

Relaxe pour les 9 de la Conf' !

Le 17 juin, neuf militants de la Confédération paysanne doivent comparaitre devant la cour d'appel d'Amiens suite aux actions menées sur le site de l'usine des 1000 vaches en Picardie. Poursuivre et condamner pénalement de tels actes, c'est mettre en cause la liberté d'action syndicale et le droit à la contestation politique.

Collectivement, la Confédération paysanne a pris la responsabilité d'agir là où les pouvoirs publics laissent s'installer des fermes-usines qui condamnent les paysans à disparaître. Sous prétexte de compétitivité, le lait devient ici un sous-produit du lisier transformé en énergie dans le méthaniseur accolé à l'usine. Et puisqu'il ne vaut rien, il est bradé, et cette concurrence fait chuter les prix du marché bien en deçà des coûts de production des éleveurs. De toute manière, l'industrialisation se passe des paysans et de leurs savoir-faire… A cela s'ajoutent les conséquences sanitaires avec une mortalité du bétail bien supérieure à la moyenne, et environnementales avec une énorme concentration de rejets à quelques encablures de la baie de Somme, le tout allègrement financé par les subventions publiques.
Ces paysans ont pris sur eux de dénoncer cette situation ; d'agir dans l'intérêt général, sans violence, en légitime défense contre ce qui les condamne, en légitime citoyenneté pour défendre le droit de chacune et chacun à bénéficier d'une alimentation saine et d'un environnement préservé, dans des territoires vivants.

Mais pour quelques pièces démontées sur des machines et un tag géant, ils risquent aujourd'hui plus de 250 000 euros de dommages et intérêts, au titre du manque à gagner, et sont menacés de peines d'emprisonnement… A cela s'ajoutent des poursuites pour refus de prélèvement ADN… La justice accepte donc de transformer une mobilisation citoyenne en vandalisme et veut soumettre des militants syndicaux au fichage systématique auquel seule la délinquance financière échappe !

Quel aveu d'impuissance ! Interpellés sur le terrain politique sur des enjeux fondamentaux touchant à l'environnement, à la vie des territoires, à l'alimentation et à l'agriculture que nous voulons, les pouvoirs publics ne peuvent répondre que par la répression pénale.

Répression sur les Zad, interdiction de manifestations, arrestations en série ; rien de cela ne constitue une réponse acceptable vis-à-vis de ceux qui n'ont d'autre objectif que de continuer à exister, de vivre dignement de leur métier, de défendre leur environnement. Face à la toute puissance du libéralisme, aux tentatives de criminalisation du mouvement social à coups d'interdictions administratives et de condamnations judiciaires, nous disons : c'est assez. La pénalisation de ceux qui s'expriment et contestent ne fera disparaître ni les sujets de débats ni les motifs de contestation.

A six mois d'une conférence internationale pour le climat dont la France ne cesse de vanter l'importance, la pénalisation de militants syndicaux mobilisés pour la défense de l'environnement est en soi hautement problématique. C'est nier le rôle essentiel du monde paysan, cultiver le déni face

aux mouvements de mobilisation qui, dans leur diversité, plaident pour d'autres approches de la consommation, d'autres modes de production qu'une industrialisation à tout va, et sont attentifs à ce que la justice ne cautionne pas l'acharnement et l'arrogance de groupes industriels.

C'est pourquoi nous demandons la relaxe des neuf militants de la Confédération paysanne. Nous le demandons en défense de ce droit inaliénable qu'est la liberté d'expression de la contestation ; en défense de ce droit inaliénable à prendre des mesures contre ce qui nous menace ; pour préserver notre capacité collective à débattre des innombrables façons de construire et préserver l'avenir. Relaxe, donc ! Relaxe pour les neuf militants de la Confédération paysanne. Au nom de la justice des hommes, de l'avenir de toutes et tous, au nom des générations futures

Signataires actuels :

Bernadette Groison, FSU
Eric Beynel, Solidaires
Philippe Martinez, CGT
Françoise Martres, Syndicat de la magistrature
Françoise Dumont, Ligue des droits de l'Homme
Jean Mouzat, Modef
Patrick Bougeard, Solidarité paysans
Pierre Laurent, Parti communiste
Xavier Compain, parti communiste
Terre de liens Picardie
Jean-François Julliard, Greenpeace
Simon Besnard, MRJC
Romain Balandier, FADEAR
Serge Muller, Amis de la Conf'
Emmanuelle Cosse, Europe écologie-Les verts
Sandrine Rousseau, Europe écologie-Les verts
Julien Bayou, Europe écologie-Les verts
Clémentine Autain et Myriam Martin, Ensemble
Jean-Luc Mélenchon, Parti de gauche
Martine Billard, Parti de gauche
François Cocq, La Gauche par l'exemple
José Bové, ancien syndicaliste
Christine Poupin, NPA

A Amiens !

Le coup de théâtre continu sur l'usine des 1000 vaches !

Après les aveux de Michel Welter hier affirmant sans scrupule la présence de 800 vaches contre 500 autorisées, c'est le ministère de l'agriculture, lors d'un RDV avec la Confédération paysanne cette après-midi, qui a confirmé des sanctions à l'encontre de l'usine des 1000 vaches.

Michel Ramery a été mis en demeure de régulariser expressément la situation du troupeau. A cela s'ajoute la saisie du procureur de la république pour engager des poursuites pénales. Pour appuyer cette procédure, la Confédération paysanne et Novissen ont décidé de porter plainte pour

dépassement de troupeau (Non-respect de l'ICPE).

Pour cette infraction, les promoteurs des 1000 vaches encourent une deuxième condamnation pénale (après celle infligée pour construction illégale sur une réserve archéologique).

Voici, si elle était encore à faire, la démonstration sans appel du sentiment d'impunité des promoteurs des 1000 vaches !

La Confédération paysanne avait raison d'agir.

Nous devons être massivement présents à Amiens mercredi prochain pour dire non à cette dérive industrielle de l'agriculture, non à la pénalisation de l'action syndicale et non à l'impunité de Ramery.

Pour info de nombreuses personnalités seront présentes pour apporter leur soutien à la Confédération paysanne dont Olivier de Schutter, José Bové, Jean-Luc Mélenchon, Olivier Besancenot, Bernadette Groison, Pierre Laurent, Pierre Tartakowsky, Susan George et bien d'autres.

Toutes et tous à Amiens pour demander la relaxe des neuf de la Conf' !!